

### USAGE

Poudre asséchante et acidifiante pour sols et litières en bâtiments d'élevage  
Neutralise l'ammoniac, l'humidité et assainit l'ambiance

### PRESENTATION

BIOSUPER REPELLENT est une poudre fine de couleur gris clair qui contient un complexe aromatique

### CONDITIONNEMENT

Sacs en polyéthylène de 25 kg  
Palettes perdues, format 110x130  
50 sacs soit 1T250

### DATE LIMITE D'UTILISATION OPTIMALE

24 mois à compter de la date de fabrication. La DLUO est indiquée sur les emballages.

### STOCKAGE ET CONSERVATION

A température ambiante et à l'abri de l'humidité, refermer l'emballage après ouverture.  
Eviter une exposition prolongée à la lumière Ne pas gerber les palettes les unes sur les autres.



### COMPOSITION ET ACTIONS

Sulfate de calcium	Propriétés asséchantes et adoucissantes
Phosphate de calcium acide	Propriétés assainissantes et fixation de l'ammoniac
Complexe aromatique	Éloigne les insectes

### SPECIFICATIONS TYPES

Neutralise l'ammoniac	1g de Biosuper REPELLENT neutralise environ 30mg de NH <sub>3</sub>
Assèche l'humidité des sols, litières et de l'air ambiant	Retient 122% de son poids en urine à 12h de contact (protocole adapté de la norme NFV 19 002)
Assainit	Acidifiant
Améliore l'ambiance	Contient des essences aromatiques
Éloigne les insectes	Contient un complexe aromatique gênant pour les insectes d'élevages (mouches et moustiques)

### **BOVINS - BREBIS - MOUTONS - CHÈVRES - CHIENS**

Curage : sur sol nu, avant paillage : 300 g/m<sup>2</sup>  
Stabulation, aire paillée, bergerie (sur litière souillée avant repaillage) : 1 kg/UGB/semaine (jusqu'à 2 kg en cas d'humidité)  
Logettes ou caillebotis : fractionner les apports, après nettoyage avant paillage, 100g/jour.  
Parc à veaux : 150 g/m<sup>2</sup>, 1 à 3 fois/semaine  
Agnelage et vélage : 200 à 300 g/m<sup>2</sup>  
Chenils : 200 g/m<sup>2</sup>/semaine

### **TRUIES - PORCS À L'ENGRAIS**

Sur caillebotis et bétons : Epandre sur les zones humides ou raclées  
engraissement : 200 g/m<sup>2</sup>/semaine  
truies : 50 à 100 g/jour et par tête  
Sur litières ou en plein air : Epandre 500 g/tête/semaine avant paillage ou 300 à 500 g/niche/semaine

### **POULETS - DINDES – CANARDS - PINTADES – OIES - CANARDS GRAS - LAPINS**

Entre deux bandes (vide sanitaire) : Sur sol nu, avant paillage : 300 à 500 g/m<sup>2</sup> suivant l'humidité du sol.  
En cours de bande (présence des animaux) :  
Sur litière souillée, avant repaillage : 300 à 500 g/m<sup>2</sup>  
Sur caillebotis : 100 g/m<sup>2</sup>, 1 à 2 fois par semaine.  
Prévention coups de chaleur : Sur litière : 500 g/m<sup>2</sup> le matin  
Sur tapis d'évacuation ou fosses : 250 g/m<sup>2</sup> ou linéaire

### **CONSEILS D'UTILISATION**

BIOSUPER REPELLENT s'épand à la main ou à l'épandeur.

#### **AU SOL AVANT LITIÈRE :**

Il constitue une première barrière efficace contre la remontée de l'humidité dans la litière.

#### **SUR LITIÈRE OU CAILLEBOTIS :**

Il peut être utilisé en présence des animaux, sur zones souillées ou humides.

Appliquez BIOSUPER EVOLUTION sur litière, avant l'apport de paille fraîche, sur sol ou béton, après raclage.